

R
28.9.2023
Conseil
1247
Question écrite : frais de fonctionnement de la patinoire : tout est OK ?

Le sincère soutien de la population ajoulote au HCA, maintes fois exprimé dans les urnes et dans la Raiffeisen Arena, est l'expression d'un gage de confiance des citoyen-nes envers leur Club de hockey que les autorités politiques se doivent de respecter. Une gestion rigoureuse et correcte de la patinoire est un élément essentiel que la population est en droit d'attendre du monde politique. Ainsi, l'explosion des frais d'exploitation de la patinoire de Porrentruy interpelle.

Selon les comptes 2021 du SIDP présentés en juin 2022, la facture de d'électricité de la patinoire de Porrentruy s'élevait à 217'000 francs, soit une augmentation de près de 60% (82'000.-) par rapport au budget prévu de 135'000.-. Selon les comptes 2022 du SIDP présentés en juin 2023, la facture de l'électricité de la patinoire de Porrentruy s'élevait à 434'944 francs, soit une augmentation de plus de 200% (299'944.-) par rapport au budget 2022 de 135'000.-.

Aux comptes de la ville de Porrentruy 2022, la part communale des frais d'exploitation de la patinoire au SIDP se monte à 768'706.71.-, soit un écart de 317'195.71 par rapport au budget 2022 de 451'511.-. Les citoyen-nes de Porrentruy assument désormais 89.85 francs (comptes 2022 du SIDP) par année et par personne pour la patinoire alors que le projet initial ne prévoyait que 54 francs par année et par personne (message à l'intention du corps électoral, votation patinoire).

Si l'on ajoute à cela une augmentation annoncée de l'électricité de minimum 20%, des périodes de canicules toujours plus fréquentes et l'usure des installations, il ne semble pas improbable que la facture à la charge de Porrentruy, à moyen terme, n'augmente encore et résulte dans des charges par habitant-es excessivement importantes.

Question 1 : Le Conseil municipal n'a-t-il pas l'impression que nous assistons, autant pour le SIDP que pour Porrentruy, à une fuite en avant des frais de fonctionnement de la patinoire ?

Question 2 : Que pense le Conseil municipal de l'explosion de ces coûts par habitants qui ne correspond aucunement aux attentes de la population en lien avec le message de la votation sur la patinoire ?

Question 3 : Pour quelles raisons la part communale de Porrentruy aux frais d'exploitation s'élève à 768'706.71.- aux comptes 2022 de Porrentruy alors que cette même part s'élève à 577'853.- aux comptes 2022 du SIDP ?

Question 4 : L'augmentation des coûts de l'électricité prévue pour l'avenir, le réchauffement climatique ainsi que l'usure des bâtiments et des installations engendreront inévitablement un accroissement des frais d'exploitation. Quel est le seuil limite « tolérable » de la part communale par habitant que la ville s'est fixée ?

Question 5: Quelles mesures le Conseil municipal propose-t-il pour freiner l'augmentation des coûts de fonctionnement de la patinoire ?

Question 6 : La part communale par habitant que la population bruntrutaine paye est vraiment très importante. Une révision du modèle isochrone de la répartition des coûts entre les communes ne devrait-elle pas être revue ?

Question 7 : De manière à ne pas mutualiser les pertes et privatiser les gains, ne pourrait-on pas demander aux locataires de la patinoire, lorsqu'ils dégagent des bénéfices, d'assumer les surcoûts en lien avec les frais d'exploitation de la patinoire ?

Question 8 : Alors qu'un plan d'économie est sur la table du Conseil municipal et que nous n'offrons par exemple plus de goûters aux enfants pendant les devoirs surveillés pour économiser quelques milliers de francs, comment le Conseil municipal justifie-t-il des dépassements par centaines de milliers de francs pour la patinoire et donc une telle exception dans la gestion « stricte » de ses finances ?

En remerciant d'avance le Conseil municipal pour ses réponses.

Baptiste Laville